

Cautionsnements & Garanties

Facilitez le développement de votre entreprise en rassurant vos partenaires et en optimisant votre trésorerie aussi bien sur le marché domestique qu'à l'international, grâce aux cautions Allianz Trade



- L'appartenance au Groupe Allianz avec une notation AA par Standard & Poor's
→ **vous assurez au bénéficiaire d'être indemnisé le cas échéant**
- La présence d'Allianz Trade dans le monde
→ **vous gagnez des projets au plus près de vos besoins et remportez des marchés dans le monde entier**
- L'optimisation des lignes bancaires
→ **vous conservez votre capacité d'emprunt bancaire**
- Une équipe dédiée au plus proche de vos projets
→ **vous bénéficiez au quotidien d'un suivi et d'une visibilité sur vos actes de cautionnement ou de garantie**



AA

Notation Standard & Poor's

- L'émission de vos actes de cautionnement ou de garantie en 24/48 h en domestique et sur-mesure
→ **vous obtenez une analyse rapide de vos projets et votre contrat est émis en instantané sur notre plateforme online.allianz-trade.com**
- La capacité d'émettre des engagements par signature dans toutes les langues
→ **vous vous assurez d'avoir un acte conforme juridiquement sur le marché local**
- La possibilité d'émettre des actes de cautionnement ou de garantie sur le long terme
→ **vous êtes en mesure de réaliser des projets dans la durée**

"Cautions de marché"

Sécurisez le bon déroulement de vos marchés grâce à une gamme de garanties sur-mesure

Soumission

Garantir un versement au bénéficiaire si l'adjudicataire est défaillant (marché public ou privé) pour exécuter le contrat

Bonne fin

Garantir un versement au bénéficiaire dans le cas où l'entreprise n'exécute pas ses obligations contractuelles

Remboursement d'avance ou restitution d'acompte

Garantir au bénéficiaire un versement au titre du remboursement des avances ou acomptes consentis au moment de la signature du contrat au cas où le marché ne serait pas exécuté

Retenue de garantie

Garantir au bénéficiaire un versement au titre des sommes dues par l'entreprise pendant le délai de garantie du marché

Garantie de paiement des sous-traitants

Garantir le sous-traitant en cas de défaillance de l'entreprise générale (loi de 1975)

"Cautions légales"

Développez sereinement votre activité en respectant vos obligations légales

Caution Environnementale

Garantir la remise en état et la dépollution des sites classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) conformément aux obligations imposées par les préfetures

Caution Intérim

Garantir le versement des salaires et des charges sociales associées

Caution Douane

Garantir le paiement des frais de dédouanement de vos marchandises et pouvoir en décaler le paiement auprès des administrations fiscales

"Cautions Promotion immobilière"

- Garantie Financière d'Achèvement (en garantie de VEFA, CPI, VRD, VIR)
- Garantie à première demande dans le cadre d'une opération de promotion immobilière



NOS SERVICES DIGITAUX

Simple, rapide, efficace et sûr

online.allianz-trade.com

Effectuez vos demandes en ligne en quelques clics et optimisez votre portefeuille de cautions

- Accès direct à l'ensemble des informations concernant votre portefeuille (historique, informations contractuelles, cautions en cours, cautions arrivant à expiration, ...)
- Vos demandes d'e-caution sont traitées en ligne en seulement 3 étapes
- Une réponse automatique
- Sauvegarde et impression de votre e-caution en pdf certifiée avec possibilité de vérification par le bénéficiaire sur un site dédié



Processus de souscription

1. Contactez notre équipe Caution pour obtenir une analyse de votre projet.
2. Allianz Trade étudie votre projet et peut faire une proposition.
3. Suite à votre accord, Allianz Trade enregistre le contrat et émet les conditions générales et particulières vous offrant une capacité à utiliser.
4. Vous pouvez ensuite demander l'émission d'actes de cautionnement ou de garantie selon les conditions contractuelles et dans la limite de votre capacité offerte.

Conseil de ciblage

- Entreprises à partir de 100 M€ de chiffre d'affaires total
- Grade entre 1 et 5
- 3 ans d'existence

100M€

Principales caractéristiques

Eligibilité	Au cas par cas selon l'étude du projet
Montant de la ligne de caution	A définir en fonction de la nature du besoin et après étude du risque
Lieu de situation du marché & bénéficiaires	France et monde entier
Durée de la caution	Possibilité d'obtenir une caution sur toute la durée du projet faisant l'objet du cautionnement
Montant de la prime	Taux défini contractuellement dans les Conditions Particulières, appliqué au montant des cautions émises
En cas de sinistres	Le bénéficiaire peut faire appel de la caution à partir de la date de réception de la caution. Allianz Trade procède au paiement des sommes dues dans la limite du montant de la caution, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires, telles que définies dans l'acte de caution.
Durée du contrat	Durée indéterminée

PLUS D'INFORMATIONS



Nos équipes Caution sont à votre écoute
au 01 84 11 65 65
ou par e-mail :
cautionfrance@allianz-trade.com

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - RCS Nanterre B 799 339 312
Sise 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50
Succursale française d'Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

